



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnafo.com>

COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 6 avril 2009

EFFETS DE LA CRISE SUR LE TRANSPORT AERIEN

Le Directeur Général a exposé, en préambule de ce CSP, les effets et les conséquences immédiates de la crise financière dans le transport aérien. Les prévisions budgétaires établies par la DGAC pour 2009 tablent sur une baisse de 5 % du trafic aérien ce qui implique des recettes révisées à la baisse dans la même proportion pour le Budget Annexe (pour les 3 premiers mois de l'année, nous sommes plutôt sur une baisse de trafic de 10 % au lieu de 5 %).

Pour pallier à cette baisse de ressources, la DGAC a eu recours à un emprunt de 100 M€, le taux des redevances sera relevé de 4,9 % et le Secrétariat Général recherchera des économies en mutualisant les fonctions support. Le DG a confirmé **qu'il ne sera pas touché à la masse salariale**.

FO sera vigilant pour que l'ensemble des mesures prévues au protocole soient intégralement appliquées. Concernant les effectifs il est évident qu'il faut anticiper la reprise et continuer à recruter et former les personnels.

ALARME SOCIALE

FO a participé au GT qui était inscrit dans le protocole mais ne signera pas la charte d'application de cette mesure. La mise en place de cette alarme sociale n'interdit pas le droit de grève, comme se plaît à le rappeler l'administration, mais est à nos yeux une entrave importante puisqu'elle engendre des délais supplémentaires. Si l'administration, tant locale que nationale, fait l'effort de dialogue préalable avec les OS il n'y aura aucune raison de lancer une alarme sociale ou un préavis de grève. Dans le cas d'un préavis de grève, qui est le signe d'un échec de concertation, la DGAC doit recevoir en temps voulu, conformément à la réglementation sur le droit de grève, les partenaires sociaux pour trouver une solution au conflit. Si elle n'est pas capable de le faire (ce qui est un non respect de la loi) dans de bonnes conditions avec des propositions concrètes, elle ne le fera sûrement pas dans le cadre de l'alarme sociale (qui n'est qu'une charte de bonne conduite).....

MUTUELLE - PREVOYANCE

Le protocole prévoit une aide à la mutualisation et à la prévoyance au profit des agents de la DGAC. Cette aide devait être, en partie, subventionnée par la vente des colonies de vacances d'Amphion et de Parentis.

Résultat : les centres de vacances ont été vendus, mais il n'y a eu aucune avancée concernant la prévoyance-mutualisation qui est un volet social important qui concerne l'ensemble des personnels.

Nous avons dénoncé ce « marché de dupes ». A l'époque la DGAC ne pouvait pas fournir d'information et c'est toujours le cas...(manque de motivation). Un GT sera enfin lancé pour étudier les possibilités d'aides à mettre en place.

FO a également demandé qu'un point soit fait sur le recrutement des personnels ayant un handicap. La DGAC reconnaît être largement en dessous du seuil prévu dans la Fonction Publique. FO a demandé que la loi soit respectée et qu'une meilleure information et un circuit de recrutement plus efficace soit mis en œuvre.

FUSION SEFA / ENAC

Le DG a rappelé la nécessité de fusionner ces deux services de formation pour leur donner une dimension européenne. La nomination d'un directeur commun à l'ENAC et au SEFA est pour lui un message fort envoyé à la cour des comptes et aux détracteurs du SEFA. FO lui a rappelé sa volonté de voir mener avant tout le plan de modernisation du SEFA à son terme. Nous lui avons demandé de ne pas privilégier la fusion au détriment de la rationalisation déjà engagée dans le domaine de la formation aéronautique. Le DG a approuvé notre demande de mener à bien la modernisation impérieuse au SEFA et a précisé que cette modernisation, bien engagée par le travail et les efforts fournis par les personnels du SEFA, se fera sans fermeture de centres.

MESURES SPECIFIQUES INDEMNITAIRES ET STATUTAIRES

Licence ESARR5 pour les personnels techniques de la DSNA :

Le rapport du GT licence a été présenté par son Président. Un groupe de suivi animé par la DSNA sera créé pour affiner certains points et suivre la mise en application de la licence qui remplacera l'autorisation d'exercice.

FO a demandé au SG que des moyens soient mis à disposition des pôles de compétences qui seront un acteur essentiel pour l'application de la licence aux électrotechniciens et climaticiens.

Prime ESARR5 d'un montant mensuel de 100 € pour les personnels des Centrales Energie et pour les Contrôleurs Multi Systèmes du CESNAC à compter du 1^{er} janvier 2008.

FO, à l'origine de cette mesure, avait demandé à la DGAC d'accélérer la procédure de décision individuelle. L'administration nous a confirmé une mise en paiement, avec rappel, sur la fiche de paie du mois de mai 2009.

Prime Formateurs en langue :

FO a dénoncé le retard de cette prime (300 €/mois). Les formateurs n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts lors de la mise en œuvre des PIFA et sont depuis de longues années oubliés lors des protocoles.

Par email du 16 avril la DGAC a confirmé le versement de la prime avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 sur la paye de juin 2009.

Modification du pyramidage des assistants de classe TSEEAC :

FO a demandé que l'objectif soit atteint fin 2009 et dénoncé le manque de transparence dans la nomination et dans la gestion inter services/RH. Un bilan sera présenté à la CAP TSEEAC de l'automne 2009.

Convention de gestion des Agents contractuels 84-16 :

FO a dénoncé le blocage par le contrôleur financier central des avenants aux contrats signés en 2008. Cette prise de position n'est pas conforme aux engagements pris par la DGAC vis à vis des agents ni aux écrits protocolaires.

Le Secrétariat Général s'est engagé à débloquer cette situation.

Examen professionnel spécifique aux TSEEAC des CE des CRNA pour accéder au corps des IESSA :

FO a rappelé que cette mesure devait être finalisée avant fin 2009. Sur ce dossier FO, initiateur du dossier, a obtenu :

- que le nombre de postes nécessaires soit ouvert pour que l'ensemble des agents qui souhaitent intégrer le corps des IESSA puissent le faire,
- que les modalités des épreuves soient finalisées rapidement.

GROUPES DE TRAVAIL

GT Rationalisation des grilles EVS et RSI :

Deux grilles EVS, prenant en compte les modifications incluses dans le protocole ont été présentées :

- une grille recouvrant l'intégralité des fonctions tenues par les ICNA,
- une grille recouvrant l'intégralité des fonctions tenues par les TSEEAC et IESSA.

Une grille RSI a été également présentée (IEEAC).

Une réunion de travail est prévue le 12 mai pour faire un point avant envoi à la fonction publique. SDP a déclaré qu'il faudra prévoir une révision du régime indemnitaire (suppression du décret de 1970 qui prévoit une indexation sur le trafic et un effet cliquet qui empêche le retour en arrière en cas de basse du trafic).

FO a dénoncé la méthode de travail (absence des documents présentés, très rapidement, lors de la dernière réunion et non communiqué par le SG) et s'est opposé à la suppression du décret de 1970 tant qu'il n'y a pas d'autre texte présentant des garanties équivalentes. FO est opposé à un régime indemnitaire ayant une part variable en fonction du « mérite » de l'agent. FO souhaite travailler sur les grilles pour s'assurer qu'aucune fonction ne soit oubliée.

GT Evolutions statutaires et GT Métiers du contrôle aérien:

Concernant le premier GT, le DG a confirmé vouloir prendre le temps d'écouter les organisations syndicales avant de poursuivre les travaux.

S'agissant du deuxième (métiers du contrôle aérien) FO a obtenu, enfin, qu'il soit lancé. FO rencontrera prochainement la DGAC sur ces deux GT.

GT Classement des organismes :

Malgré toute la bonne volonté de l'animateur du GT, le travail n'a pas permis de trouver de nouveaux critères pour classer les organismes. Les MEQ restent la base de classement.

Lors du GT, FO a demandé que la charge de travail induite par les VFR (espace de classe D et C) ainsi que les différents types de VFR (nuit, spéciaux, parachutages, etc...) soit mieux prise en compte dans le calcul des MEQ.

FO a également demandé de réduire le nombre de groupes (D et E en un seul groupe ainsi que F et G).

FO a dénoncé le mode de décompte des mouvements qui pénalise les organismes ayant un fort taux d'entraînements.

S'agissant du GT encadrement, FO a rappelé le désaccord entre la DSNA et les OS et le fait que regrouper l'encadrement au sein du siège du SNA ne facilitera pas la gestion des organismes périphériques.

FO s'attachera à ce que les travaux de ce GT classement servent de base de réflexion lors des négociations du prochain protocole.

GT Région Parisienne :

Concernant le projet de construction du centre OPERA, FO a réaffirmé son opposition à toute externalisation de la maintenance et de la fourniture de l'énergie.

D'autre part, alors même que les rentrées financières sont à la baisse, est-il bien raisonnable de vouloir construire en leasing et sur un terrain en location, un centre OPERA par le biais d'un montage financier Partenariat Public Prive (PPP) sur une durée de 50 ans ?

GT réorganisation de la supervision :

FO a rappelé que la phase 2 doit recevoir l'accord des personnels ce qui n'est pas du tout le cas dans certains centres (CRNA-SE).

FO a également rappelé que les IESSA du CESNAC sont opposés au projet actuellement décliné par le CESNAC.

Prochain Protocole

Le Directeur Général rencontrera les représentants des personnels pour évoquer le cadre du prochain protocole.

FO demandera avant toute nouvelle négociation que les engagements du protocole actuel soient respectés pour tous les corps et métiers de la DGAC.

Contacts :

- Vincent BACHELIER
- Eric HERBIN
- Michel LENOIR
- Pierre MEYBON
- Thierry MOROT
- Philippe VERSI

***Vous souhaitez agir sur les choix et les orientations de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom :	Email :
Prénom :	Adresse personnelle (<i>Optionnel</i>):
Date et lieu de naissance :	
Corps :	
Grade :	A....., le..... Signature
Affectation :	
Adresse professionnelle :	
	A renvoyer par fax au 05 56 55 61 67 ou par courrier :
Tel :	SNNA-FO, CRNA/SO, avenue de Beaudésert
Fax :	33692 MERIGNAC